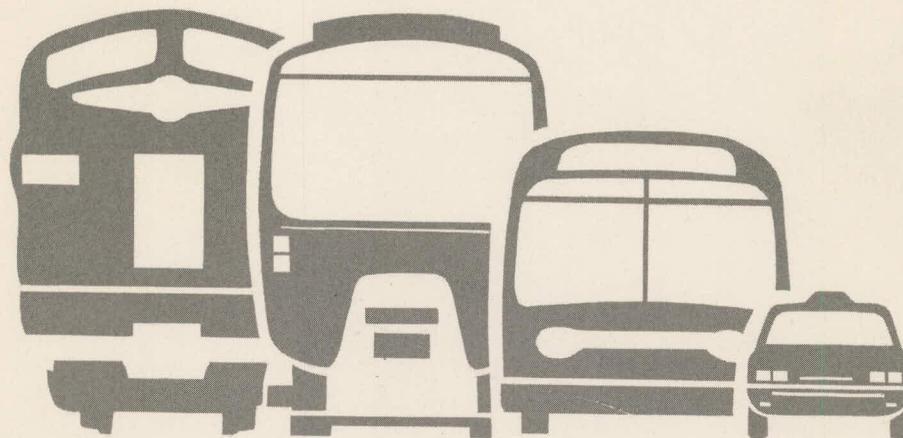


**STATIONNEMENTS D'INCITATION
LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORT EN COMMUN DE LA RÉGION DE MONTRÉAL**

**Inventaire des parcs de stationnement existants et
sélection de stationnements comme points d'enquête**



CANQ
TR
TPM
DTTP
123
DR
111

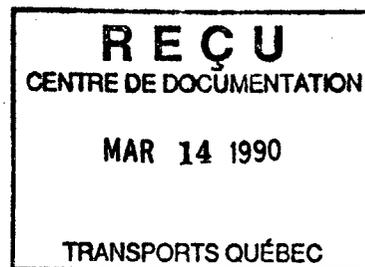
Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Direction générale du transport
des personnes et des marchandises

440603

**STATIONNEMENTS D'INCITATION
LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORT EN COMMUN DE LA RÉGION DE MONTRÉAL**

**Inventaire des parcs de stationnement existants et
sélection de stationnements comme points d'enquête**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
21^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1**



CANQ
TR
TPM
DTTP
123

Mars 1990



Titre et sous-titre du rapport Stationnements d'incitation localisés à proximité des infrastructures de transport en commun de la région de Montréal.				N° du rapport Transports Québec RTQ-90-03		
Auteur(s) du rapport Francine Leduc, M.Urb.				Rapport d'étape <input type="checkbox"/> An Mois Jour Rapport final <input checked="" type="checkbox"/> 9, 0, 1 2, 5		
Étude ou recherche réalisée par (nom et adresse de l'organisme) Service du développement des réseaux 1410, rue Stanley, 10e étage MONTREAL (Québec) H3A 1P8				Étude ou recherche financée par (nom et adresse de l'organisme) Direction générale du transport des personnes et des marchandises 700, boulevard Saint-Cyrille Est QUEBEC (Québec) G1R 5H1		
But de l'étude, recherche et renseignements supplémentaires Le but de l'étude est de fournir aux autorités responsables (municipalités, autorités organisatrices de transport et Gouvernement) une connaissance de base susceptible d'orienter les discussions concernant les stationnements d'incitation dans la région de Montréal.						
Résumé du rapport Ce rapport livre les résultats de la mise à jour de l'inventaire des parcs de stationnement d'échange de la région de Montréal produit en 1985 par la Direction générale du transport terrestre des personnes. Il présente également la sélection des parcs de stationnement d'incitation retenus afin éventuellement d'enquêter les utilisateurs de ce type d'aménagement.						
Nbre de pages 31	Nbre de photos 0	Nbre de figures 0	Nbre de tableaux 5	Nbre de références bibliographiques 34	Langue du document <input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	
Mots-clés Stationnement d'incitation, stationnement d'échange, métro, voie réservée, train de banlieue.				Autorisation de diffusion <input checked="" type="checkbox"/> Diffusion autorisée <input type="checkbox"/> Diffusion interdite		
				Signature du directeur général <i>L. Leduc</i>		Date 90 02 15

Publication réalisée à la
Direction du développement du transport
terrestre des personnes

Cet ouvrage a été préparé par
le Service du développement des réseaux

Analyse et rédaction

Francine Leduc, M.Urb.

Coordination de l'étude

Alain Trudeau, urbaniste, c.p.u.q.

Assistance technique

Carole St-Hilaire, traitement de texte

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte entourant la réalisation du rapport	1
1.2 But et objectif	1
1.3 Contenu du rapport	2
2. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE	4
2.1 Stationnements inventoriés	4
2.2 Critères de sélection des stationnements	4
3. INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES STATIONS DE MÉTRO	6
3.1 Ligne de métro numéro 1	6
3.2 Ligne de métro numéro 2	11
3.3 Ligne de métro numéro 4	19
3.4 Ligne de métro numéro 5	21
4. INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT DESSERVANT LES VOIES RÉSERVÉES AUX AUTOBUS	24
4.1 Réseau exploité par la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (S.T.R.S.M.)	24
4.2 Réseau exploité par la Société de transport de Laval (S.T.L.)	24
5. INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES STATIONS DE TRAIN DE BANLIEUE	25
5.1 Ligne Rigaud	25
5.2 Ligne Deux-Montagnes	26
6. CONCLUSION - STATIONNEMENTS SÉLECTIONNÉS COMME POINTS D'ENQUÊTE	27
 ANNEXE "A" - STATIONNEMENTS SÉLECTIONNÉS COMME POINTS D'ENQUÊTE LISTE DES INTERVENANTS IMPLIQUÉS	

1. INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte entourant la réalisation du rapport

Au centre-ville de Montréal, les déplacements automobiles sont de plus en plus difficiles en raison des problèmes de congestion qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'environnement. Le centre-ville de Montréal est toutefois très bien desservi par des réseaux de transport en commun. Leur utilisation offre une solution aux problèmes de la circulation automobile et de la dégradation de l'environnement qui en découlent.

Cette solution réside, entre autres, dans l'encouragement des automobilistes de la région de Montréal à garer leur véhicule à un parc de stationnement d'incitation et à utiliser le transport en commun afin de compléter leur déplacement vers le centre-ville de Montréal.

Les automobilistes consentent cependant à utiliser le transport en commun en autant que ce mode devienne concurrentiel au mode auto et qu'il soit facile d'accès, rapide, pratique et confortable. Dès lors, un stationnement d'incitation se doit d'être situé à l'extérieur du périmètre de congestion routière et à proximité d'un mode de transport en commun rapide. Les places de stationnement doivent de plus être disponibles en nombre suffisant et ce, gratuitement ou à un taux préférentiel.

1.2 Objectif du rapport

L'objectif de ce rapport est double. D'une part, mettre à jour l'inventaire des parcs de stationnement d'échange de la région de Montréal¹

1. Nguyen-Quang Quy et al, Parcs de stationnement d'échange de la région de Montréal - l'état de la situation, le potentiel et les possibilités d'intervention. Direction générale du transport terrestre des personnes (D.G.T.T.P.), Montréal, juin 1985, 32 pages.

produit en 1985 par la Direction générale du transport terrestre des personnes du ministère des Transports du Québec. D'autre part, identifier, parmi l'ensemble des parcs de stationnement inventoriés, ceux qui sont utilisés partiellement ou entièrement en vue d'un transfert modal vers le transport en commun. C'est parmi ces parcs de stationnement d'échange que pourra être sélectionné un échantillonnage en vue, éventuellement, d'enquêter les utilisateurs de ce type d'aménagement.

Cette enquête aurait pour but de définir le profil de l'utilisateur des parcs de stationnement d'échange. Ainsi, connaissant les caractéristiques des usagers et les raisons qui les amènent à utiliser ces aménagements, il sera par la suite plus aisé d'identifier les actions à mettre en oeuvre permettant de répondre à leurs attentes.

Ce rapport vise donc à fournir aux autorités responsables (municipalités, autorités organisatrices de transport et Gouvernement) des données de base utiles à de futurs travaux sur les stationnements d'incitation dans la région de Montréal.

1.3 Contenu du rapport

Il se résume comme suit:

- . Le chapitre 2 présente la méthodologie retenue entourant l'inventaire des stationnements;
- . les chapitres 3, 4 et 5 sont consacrés à la présentation des parcs de stationnement localisés à proximité des stations du métro, des voies réservées aux autobus et des stations de train de banlieue;

- . le chapitre 6 identifie, parmi les parcs de stationnement inventoriés, ceux qui sont actuellement utilisés (partiellement ou entièrement) en vue d'un transfert modal vers le transport en commun (stationnement d'échange).

2. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE

2. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE

2.1 Stationnements inventoriés

Le présent document livre les résultats de l'inventaire des parcs de stationnement, réalisé en août 1988, localisés à proximité des infrastructures de transport en commun de la région de Montréal.

Les stationnements ont été inventoriés suivant les modes de transport en commun rapide, soit:

- . le métro (lignes 1, 2, 4 et 5);
- . les voies réservées aux autobus (en référence aux corridors exploités par la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (S.T.R.S.M.) et la Société de transport de Laval (S.T.L.);
- . le train de banlieue (lignes Rigaud et Deux-Montagnes).

2.2 Critères de sélection des stationnements

Les stationnements situés au centre-ville ou en aval des goulots d'étranglement du trafic routier n'ont pas été considérés par le présent inventaire; ces stationnements étant peu attrayants pour la clientèle des stationnements d'incitation.

Suite à l'inventaire, les parcs de stationnement qui semblent représenter des caractéristiques minimales d'utilisation comme stationnements d'incitation ont été sélectionnés suivant les critères suivants:

- . présence probable de clients laissant leur véhicule au stationnement afin de compléter leur déplacement final en transport en commun;

- . proximité d'une station de métro, de train ou d'un arrêt d'autobus desservant les circuits empruntant une voie réservée aux autobus (stationnement situé dans un rayon de marche d'environ 200 mètres);
- . facilité d'accès au stationnement et au système de transport en commun;
- . stationnement gratuit ou à un coût avantageux pour l'utilisateur;
- . stationnement d'une capacité minimale de 20 véhicules.

3. **INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES STATIONS DE MÉTRO**

3. INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES STATIONS DE MÉTRO

3.1 Ligne de métro numéro 1

Station Honoré-Beaugrand

Terrain de stationnement de propriété privée situé du côté ouest de l'édicule dans un petit centre commercial (pharmacie, magasin de tissus, meubles et électroménagers, etc.).

Les utilisateurs sont clients ou employés des magasins. La capacité en nombre de stationnements² est restreinte.

Station Radisson

Très grand terrain de stationnement, propriété du Centre commercial Place Versailles.

Les utilisateurs sont clients ou employés. Aucun permis n'est offert pour les autres utilisateurs³. Les voitures en infraction risquent d'être remorquées⁴.

2. Selon le document produit à la D.G.T.T.P. en juin 1985, Parcs de stationnement d'échange de la région de Montréal - l'état de la situation, le potentiel et les possibilités d'intervention (tableau 2), 100 places de stationnement seraient disponibles et utilisées à 80 %.

3. Information obtenue au centre administratif de la Place Versailles (352-1440).

4. Selon le document cité en 1; en 1985, le stationnement comportait 2 135 places utilisées à 50 %. Depuis cette date, le centre commercial a connu des modifications importantes. La construction d'une nouvelle aile a permis d'ajouter un bon nombre de magasins, des salles de cinéma et des espaces à bureaux aux étages supérieurs. L'espace de stationnement s'en trouve réduit et le taux d'occupation augmenté.

Station Langelier

Un terrain de stationnement de propriété privée est situé à l'ouest de l'édicule nord de la rue Sherbrooke et dessert principalement le restaurant Pacini, une bibliothèque municipale et un immeuble à logements. Le terrain de stationnement est fortement utilisé et 100 % des places sont occupées à l'heure du dîner en semaine⁵.

Un second terrain de stationnement est localisé à proximité de l'édicule sud de la rue Sherbrooke. Ce stationnement, propriété du Centre commercial Domaine, dessert la clientèle et les employés dudit Centre⁶. Aucun permis n'est offert aux autres utilisateurs⁷.

Ces terrains de stationnement n'offrent donc aucun intérêt pour les fins d'enquête.

Station Cadillac

Terrain de stationnement situé à quelques pas de l'édicule nord de la station de métro Cadillac. Le stationnement appartient au Centre Martial Fortin⁸. Il est possible d'obtenir un permis de stationnement au montant de 20,00 \$ par mois. Une très grande partie du stationnement serait utilisée comme stationnement d'incitation.

5. Selon le document cité en 1, ce stationnement comporterait 100 places.

6. Selon le document cité en 1, le stationnement comporterait 675 places et serait utilisé à 70 %.

7. Renseignement obtenu du centre administratif du Centre commercial Domaine (253-3013).

8. Institution religieuse située au 4300, rue Bossuet, téléphone: 254-5376.

Selon le préposé, le stationnement contiendrait non pas 125 places de stationnement mais plutôt près de 250 places⁹. À l'automne et au printemps, le stationnement serait utilisé à 80 % de sa capacité.

Station L'Assomption

Aucun stationnement à proximité.

Station Viau

Le stationnement à proximité est celui attenant à l'Aréna Maurice Richard. Le propriétaire est la Ville de Montréal.

Après discussion avec un représentant du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal, des permis au mois ne seraient pas émis pour ce stationnement¹⁰.

Station Pie IX

Un nombre impressionnant de places de stationnement est offert à proximité de cette station de métro par la Régie des installations Olympiques.

Selon une représentante du Service de la billetterie de la Régie des installations Olympiques¹¹, le coût du stationnement est de 6,00 \$ par jour et aucun permis mensuel n'est émis.

Station Joliette

Aucun stationnement sis à proximité.

9. Idem à 1.

10. Division du stationnement tarifé, Service de l'habitation et du développement urbain, Ville de Montréal, téléphone: 872-5983.

11. Service de la billetterie de la Régie des installations Olympiques, tél.: 252-4665.

Station Préfontaine

Aucun stationnement situé à proximité.

Station Frontenac

Il existe bien un petit stationnement à quelques pas de l'édicule du métro, adjacent à un centre commercial de type local.

Le stationnement, propriété du centre commercial, est très occupé.

Station Papineau

Le stationnement situé à l'arrière de l'édicule offre 27 espaces de stationnement. Le propriétaire est la Ville de Montréal.

Selon un représentant du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal, en référence au mois d'août 1988, 100 % des espaces de stationnement (terrain #173) étaient loués, pour une période d'un mois, au coût de 33,00 \$¹².

Stations Beaudry, Berri-UQAM, Saint-Laurent, Place-des-Arts, McGill, Peel, Guy-Concordia, Atwater, Lionel-Groulx

Ces stations de la ligne de métro numéro 1 n'ont pas été inventoriées, étant situées au centre-ville, en aval des goulots d'étranglement.

Station Charlevoix

Aucun stationnement sis à proximité.

Station LaSalle

Les seuls stationnements existants à proximité de la station sont de propriété privée et destinés aux résidents d'immeubles résidentiels attenants.

12. Idem à 10.

Station De l'Église

Parc de stationnement de la Ville de Verdun situé à proximité de l'auditorium à environ une minute de marche de l'édicule du métro. Le coût journalier est au minimum 1,50 \$ et au maximum 5,00 \$. Le coût mensuel pour un permis est de 22,00 \$¹³.

À proximité du précédent stationnement mais plus éloigné de l'édicule du métro, il existe un autre stationnement. Ce dernier n'a pas été inventorié.

Station Verdun

Cette station de métro, située à proximité de l'Hôtel de Ville de Verdun, offre quelques places de stationnement. Toutefois, ces espaces dont la ville de Verdun est propriétaire sont réservés aux visiteurs (parcomètres) ou aux employés municipaux munis de permis.

Contrairement à ce qui avait été présenté dans le document préparé par la D.G.T.P.M. en 1985¹⁴, les stationnements situés à proximité de l'édicule du métro n'offriraient aucun intérêt comme stationnements d'incitation.

Station Jolicoeur

Aucun stationnement à proximité de la station. Il existe seulement un stationnement de type "kiss and ride".

Station Monk

Aucun stationnement à proximité de la station.

13. Il est difficile au tableau 2 du document, cité en 1, de distinguer ces deux stationnements, soit au niveau des places disponibles (400 ou 340) et du taux d'occupation (70 % ou 20 %). Cette information reste à vérifier.

14. Idem à 9.

Station Angrignon

Adjacent à cette station et au Parc Angrignon, il existe un parc de stationnement de 850 places, propriété de la Ville de Montréal. Au moment de la visite d'inventaire (le 12 août 1988), ce stationnement était occupé à environ 40 %.

Le coût journalier du stationnement numéro 243¹⁵ est de 2,25 \$ et de 18,00 \$ pour un permis mensuel. En semaine, une grande partie du stationnement est utilisée comme stationnement d'incitation.

3.2 Ligne de métro numéro 2

Station Côte-Vertu

. Édicule situé rue Édouard-Laurin près du boulevard Décarie

Face à l'édicule, le parc de stationnement a été aménagé pour la clientèle des commerces du boulevard Décarie car, compte tenu de l'existence des parcomètres, il n'est possible d'y stationner qu'au maximum 120 minutes.

Plus à l'ouest de l'édicule, rue Édouard-Laurin, il existe une large bande de terrain utilisée de façon informelle comme stationnement. Au moment de l'inventaire, plus d'une centaine de voitures s'y trouvaient. Les utilisateurs sont des résidents d'immeubles environnants ou des usagers du métro. Il reste difficile cependant de le préciser. Le stationnement est gratuit.

. Édicules situés Chemin de la Côte-Vertu

Il n'existe, à proximité de ces deux édicules, aucun stationnement qui offrirait un intérêt pour les fins d'enquête. Il existe bien, à

15. Idem à 10.

l'arrière d'un des édicules, un terrain vacant mais non utilisé. Il existe aussi à proximité un terrain de stationnement privé adjacent à un centre commercial¹⁶.

Station Du Collège

Il n'existe aucun stationnement à proximité de cette station de métro.

Station De La Savane

À proximité de cette station, située le long de la voie de service du boulevard Décarié, il existe des stationnements privés attenants à des immeubles commerciaux (certains désaffectés).

Station Namur

Les stationnements existants à proximité de la station de métro sont la propriété des restaurants La Diligence et Harvey's et de l'hippodrome de "Blue Bonnet's".

Station Plamondon

Les deux stationnements existants à proximité des édicules de la station sont de propriété privée et desservent un centre commercial et des immeubles résidentiels adjacents.

Station Côte Sainte-Catherine

Il n'existe aucun stationnement à proximité de cette station de métro.

Station Snowdon

À proximité de cette station, le seul stationnement existant ne dessert essentiellement qu'une clientèle fréquentant les commerces avoisinants. Le tarif est de 1,00 \$ la demi-heure. Environ 25 places de stationnement

16. Selon le document cité en 1, 300 espaces de stationnement auraient été dénombrés et utilisés.

sont effertes. Ce stationnement ne paraît pas être utilisé comme stationnement d'incitation¹⁷.

Station Villa-Maria

Il n'existe aucun stationnement à proximité de cette station de métro.

Station Vendôme

Aucun des 4 stationnements à proximité de la station Vendôme n'est utilisé comme stationnement d'incitation.

Un premier stationnement se situe au sud du boulevard Maisonneuve, à l'angle de la rue Northcliffe. Ce stationnement d'une trentaine de places est de propriété privée et n'est accessible qu'aux employés de l'immeuble à bureaux adjacent.

Un second stationnement est situé rue Northcliffe face à l'Hôpital Queen Elizabeth. Le stationnement est privé et la priorité est donnée aux employés de l'hôpital qui sont seuls à pouvoir obtenir un tarif mensuel réduit. Le tarif journalier est de 5,00 \$¹⁸.

Un troisième stationnement, d'au plus 25 espaces, se situe au nord du boulevard Maisonneuve entre les rues Northcliffe et Marlowe. Le stationnement, de propriété privée, n'est accessible qu'aux détenteurs de cartes magnétiques permettant de soulever la barrière sise à l'entrée du stationnement.

17. Selon le document cité en 1, à proximité de la station, un stationnement comportant 70 places aurait été inventorié en 1985. Une partie de ce stationnement était alors utilisée comme stationnement d'échange avec un taux d'occupation de 70 %. Au moment du présent inventaire, le seul stationnement recensé à proximité était de plus petite dimension.

18. Selon le document cité en 1, ce stationnement offrirait 60 places de stationnement utilisées à 90%.

Un quatrième stationnement se situe au sud de Maisonneuve à l'angle de la rue Bulmer. Ce stationnement offre au-delà de 200 espaces de stationnement. De propriété privée, ce terrain de stationnement n'est accessible qu'aux employés et visiteurs de l'édifice administratif de Zeller's.

Station Place Saint-Henri

Un stationnement est adjacent à l'édicule du métro Place Saint-Henri. Propriété de la Ville de Montréal (terrain #361), ce stationnement offre 52 espaces dont certains sont munis de parcomètres. Les détenteurs de permis peuvent aussi y accéder au coût mensuel de 18,00 \$. Au moment de la visite d'inventaire, le taux d'occupation était d'environ 30 %. De 4 à 5 voitures utiliseraient ce stationnement comme stationnement d'incitation.

Stations Georges-Vanier, Lucien-L'Allier, Bonaventure, Square-Victoria, Place-D'Armes, Champs-de-Mars

Ces stations n'ont pas été retenues pour les fins d'inventaire, étant situées en aval des goulots d'étranglement de la circulation.

Station Sherbrooke

Il n'existe aucun stationnement à proximité de cette station de métro.

Station Mont-Royal

Il n'existe aucun stationnement à proximité de la station Mont-Royal.

Station Laurier

Il n'existe aucun stationnement à proximité de la station Laurier.

Station Rosemont

Un stationnement est situé du côté est de l'édicule du métro. Propriété de la Ville de Montréal (terrain #170), le stationnement offre 28 places. Seuls les détenteurs de permis mensuels, émis au coût de 44,00 \$, peuvent

y accéder. 82 % des espaces étaient loués en août 1988. La totalité ou une partie du stationnement semble être utilisée comme stationnement d'incitation¹⁹.

Du côté ouest de l'édicule, il existe 13 espaces de stationnement munis de parcomètres. Le coût à l'heure est de 0,75 \$ pour un maximum de 7,50 \$ pour 10 heures de stationnement¹⁹.

Station Beaubien

À proximité de la station de métro Beaubien, il existe quelques espaces de stationnement utilisés essentiellement par la clientèle et employés de la Plaza commerciale Saint-Hubert.

Rue Châteaubriand près de la rue Saint-Zotique, il existe un stationnement privé de 60 places. Le tarif journalier est de 5,00 \$ et 1,00 \$ la demi-heure. Le tarif mensuel est de 50,00 \$. Plus de 30 % de la clientèle est détentrice d'un laissez-passer mensuel. Selon le préposé à la perception, le stationnement n'est utilisé qu'à de très rares occasions comme stationnement d'incitation.

Station Jean-Talon

Au pourtour des édicules de la station Jean-Talon, se trouve un bon nombre d'espaces de stationnement utilisés essentiellement par les employés et clients de la Plaza Saint-Hubert (rue commerciale).

Cependant, 2 stationnements portent un intérêt particulier comme stationnements d'incitation:

19. Information fournie, en référence au mois d'août 1988, par monsieur Pierre Gervais, gérant des stationnements, Division du stationnement tarifé, Service de l'habitation et du développement urbain, Ville de Montréal, tél.: 872-5986.

Le stationnement privé de la Ville de Montréal (terrain #225), situé à l'arrière de l'édicule, au nord de Jean-Talon à l'angle de Berri. Ce stationnement offre 35 places de stationnement. Seuls les détenteurs de laissez-passer mensuels, au coût de 50,00 \$, peuvent y accéder. En août 1988, 108 % des espaces étaient loués²⁰;

- un autre stationnement, propriété de la Ville de Montréal (terrain #169), se situe du côté est de l'édicule, au sud de Jean-Talon à l'angle de Saint-Vallier. Il offre 20 places toutes munies de parcomètres. Le coût est de 0,25 \$ de l'heure pour une possibilité de 10 heures à 2,50 \$. Il est toutefois possible d'obtenir des laissez-passer mensuels au coût de 50,00 \$. En août 1988, 5 des 6 permis mensuels avaient été émis. Au moment de la visite d'inventaire le 17 août 1988, 90 % des espaces de stationnement étaient occupés²¹.

Station Jarry

Il n'existe aucun stationnement à proximité de la station de métro Jarry.

Station Crémazie

Le gouvernement du Québec, par la Société immobilière du Québec, est propriétaire des espaces de stationnement aménagés sous le boulevard Métropolitain entre les rues De Gaspé et Saint-Hubert (sections A à Q). La priorité est donnée aux employés du Gouvernement. Le coût des laissez-passer mensuels est de 38,00 \$. Les sections E à K, à proximité des deux édicules de métro, seraient utilisées en partie comme stationnement d'incitation par des employés du Gouvernement travaillant entre autres au Complexe Desjardins. Chaque section comporte une trentaine d'espaces. Le taux d'occupation des sections E à K oscille autour de 100 %. Environ 90 % des espaces sont occupés par des usagers munis de laissez-passer

20. Idem à 19.

21. Idem à 19.

mensuels. Le reste des espaces est loué à des utilisateurs des commerces environnants au coût journalier maximal de 5,00 \$²².

Un second stationnement est adjacent à l'édicule sud de la station Crémazie (côté est de l'édicule par la rue Berri). Ce stationnement, propriété de la Ville de Montréal (terrain #167), offre 26 espaces de stationnement et seuls les détenteurs de permis mensuels, émis au coût de 44,00 \$, peuvent y accéder. 104 % des espaces sont loués en août 1988. Ce stationnement semble être utilisé comme stationnement d'incitation²³.

Un troisième stationnement, propriété de la Ville de Montréal (terrain #165), est adjacent à l'édicule nord de la station Crémazie (côté est). On y accède par la rue Lajeunesse. Malgré le potentiel de 32 espaces disponibles, ce stationnement paraît peu utilisé. En effet, au moment de la visite d'inventaire (le 17 août 1988), seulement 4 voitures y étaient stationnées. Cette situation s'explique par le coût exigé. L'ensemble des espaces sont munis de parcomètres, le coût est de 0,75 \$ l'heure et de 7,50 \$ pour un maximum de 10 heures.

À l'arrière de l'édicule nord de la station Crémazie (côté est), se retrouve un quatrième stationnement. Propriété de la Ville de Montréal (terrain #166), ce stationnement offre 32 espaces. On y accède par le nord, rue Berri. Seuls les détenteurs de permis mensuels, au coût de 4,00 \$, peuvent y accéder. 88 % des espaces sont loués en août 1988²⁴. Au moment de l'inventaire, le stationnement était occupé à 60 %. Ce stationnement semble être utilisé comme stationnement d'incitation.

22. Information livrée par madame Lise Gagnon, agente de bureau à la Société immobilière du Québec, tél.: 873-3525.

23. Idem à 19.

24. Idem à 19.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
RUE ST-JACQUES, 100
MONTREAL, QUEBEC
H2Y 1A5

Station Sauvé

Il n'existe aucun stationnement à proximité de cette station.

Station Henri-Bourassa

À proximité de la station de métro Henri-Bourassa, 2 stationnements sont largement utilisés comme stationnements d'incitation.

Un premier stationnement se trouve à proximité de l'édicule sud à l'angle de la rue Milan et du boulevard Henri-Bourassa. Propriété de la Ville de Montréal (terrain #226), 87 espaces sont offerts. Le coût journalier est de 7,00 \$ et de 48,00 \$ pour un laissez-passer mensuel. Au moment de la visite d'inventaire (le 17 août 1988), le stationnement était occupé à 95 %.

Un second stationnement, propriété de la Ville de Montréal (terrain #183), donne accès à l'édicule sud de la station Henri-Bourassa. Ce stationnement offre 1 010 espaces de stationnement²⁵ au coût journalier de 3,00 \$ et de 30,00 \$ pour un laissez-passer mensuel. Au moment de la visite d'inventaire (le 17 août 1988), le stationnement était occupé à 80 %. L'accès à ce stationnement se fait par la rue Saint-Hubert.

25. Selon le document cité en 1.

3.3 Ligne de métro numéro 4

Station île Sainte-Hélène

Il existe sur l'île Sainte-Hélène une grande capacité d'espaces de stationnement. Toutefois, ils sont éloignés de la station de métro et leur accès est difficile en période de pointe.

Station Longueuil

Stationnement Holiday Inn

Ce stationnement, d'une capacité de 250 places, est adjacent et propriété de l'Hôtel Holiday Inn qui se situe à proximité de l'édicule du métro Longueuil. Malgré que la priorité soit offerte aux clients de l'hôtel, une partie du stationnement est utilisée comme parc d'incitation. Au moment de la visite d'inventaire (le 16 août 1988), le taux d'occupation était d'environ 90 %. Ce taux peut atteindre jusqu'à 100 % à certains moments de l'année. Le coût journalier est de 0,55 \$ minimum pour une demi-heure et de 3,00 \$ maximum pour la journée. Les laissez-passer mensuels sont émis au coût de 50,00 \$. Selon le guichetier, environ 20 % des espaces disponibles seraient occupés par des détenteurs de laissez-passer mensuels. Une partie du stationnement est utilisée comme stationnement d'incitation.

Stationnement Complexe Saint-Charles

Ce stationnement, adjacent à un immeuble à bureaux en construction, à l'angle des rues Saint-Charles Ouest et D'Assigny, offre 302 places de stationnement. Ce stationnement de propriété privée est ouvert depuis mai 1988. Il est actuellement occupé à 20 %. Le coût journalier est au minimum de 0,50 \$ la demi-heure et au maximum 3,00 \$. Actuellement, environ 30 personnes sont détentrices d'un laissez-passer mensuel d'une valeur de 45,00 \$.

Stationnement édifice Monval

Ce stationnement adjacent à l'édifice Monval, situé au 201, Place Charles-Lemoyne, est propriété gouvernementale (Société immobilière du Québec). L'édifice loge entre autres les bureaux du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et de la Régie du logement.

Le coût journalier du stationnement est de 3,00 \$ et 1,00 \$ la demi-heure. La moitié des utilisateurs du stationnement sont détenteurs de permis mensuels.

Le stationnement n'est pas utilisé comme stationnement d'incitation, la clientèle étant les employés gouvernementaux travaillant à l'édifice Monval.

Stationnement situé rue D'Assigny et De La Barre

Ce stationnement est de propriété privée et est réservé strictement aux résidents du Complexe résidentiel Neuville.

Parc de stationnement - métro

Ce groupe d'espaces de stationnement d'incitation est propriété de la Ville de Longueuil. Le parc de stationnement offert aux abords de la station de métro Longueuil totalise, selon la guichetière en service au moment de la visite d'inventaire le 16 août 1988, 1 338 espaces. Le parc est utilisé principalement comme stationnement d'incitation.

- . Pour le tarif journalier de 3,25 \$ ou 0,55 \$ la demi-heure, 800 espaces de stationnement sont disponibles. Il arrive à certaines périodes de l'année de refuser l'admission de véhicules faute d'espace. En moyenne, le stationnement est occupé à 85 et 90 % de sa capacité totale.

- . Pour les usagers munis de laissez-passer mensuels et annuels, 378 espaces sont réservés. Selon la préposée en place, de 200 à 250 permis seraient émis au coût de 53,00 \$ et 30 permis annuels au coût de 550,00 \$. Ce stationnement est occupé à 75 % de sa capacité totale.
- . Quelque 40 espaces sont munis de parcomètres. Ces espaces sont largement utilisés.
- . Il existe aussi 120 espaces de stationnement adjacents à l'édifice au 25, rue Lafayette. Les utilisateurs sont essentiellement des employés de l'immeuble qui loge entre autres les bureaux de la Commission de protection des terres agricoles du Québec.

3.4 Ligne de métro numéro 5

Station Saint-Michel

- . Il existe à l'arrière de l'édicule situé à l'est de la rue Saint-Michel un stationnement de propriété privée réservé strictement à la clientèle d'une brasserie.
- . Il n'existe aucun stationnement à proximité du second édicule situé à l'ouest de Saint-Michel rue Jean-Talon.

Station D'Iberville

Il n'existe aucun parc de stationnement situé à proximité des 2 édicules de la station de métro D'Iberville.

Station Fabre

Il n'existe aucun parc de stationnement situé à proximité des 2 édicules de la station de métro Fabre.

Station De Castelnau

À proximité des 2 édicules de métro de la station, il existe des stationnements de propriété privée adjacents à diverses compagnies, à des restaurants (Mike's) et à une institution bancaire (Banque Dominion). Ces stationnements sont toutefois réservés aux employés et clients. Ils ne sont nullement utilisés comme stationnements d'incitation.

Station Park

Cette station, dont l'édicule se trouve dans l'ancienne gare Jean-Talon (Canadien Pacifique), offre à l'avant de l'édifice un grand espace de stationnement de quelque 125 espaces. Le propriétaire est la Ville de Montréal (terrain #331) et l'accès se fait par la rue Hutchison.

21 espaces sont munis de parcomètres. Le tarif est de 0,75 \$ l'heure et de 7,50 \$ pour un maximum de 10 heures de stationnement continu.

Il reste 111 espaces pour les titulaires de permis mensuels établis au montant de 33,00 \$. En août 1988, 81 permis avaient été émis²⁶.

Au moment de la visite d'inventaire (le 17 août 1988), le parc de stationnement était occupé à 40 %. Ce stationnement semble être utilisé comme stationnement d'incitation.

À l'arrière de la gare Jean-Talon, l'immeuble de C.F.C.F. réserve un espace de stationnement à ses employés et visiteurs. Ce stationnement n'a donc aucun intérêt comme stationnement d'incitation.

Station Acadie

Il n'existe aucun stationnement d'incitation aux abords des édicules de cette station.

26. Idem à 19.

Station Outremont

Aux abords de la station Outremont, il n'existe aucun stationnement. Le milieu environnant est particulièrement construit et les espaces vacants sont inexistants.

Station Édouard-Montpetit

Il existe bien aux abords de la station Édouard-Montpetit des espaces de stationnement. Ces derniers, propriété de l'Université de Montréal, desservent employés et étudiants. Ils ne sont aucunement utilisés comme stationnements d'incitation.

Station Université de Montréal

Situés à l'intérieur du Complexe de l'Université de Montréal, les espaces de stationnement ne desservent strictement que les employés et étudiants de l'université.

Station Côte-des-Neiges

Aux abords de la station Côte-des-Neiges, aucun stationnement d'incitation n'existe. Les 2 stationnements existants sont la propriété de l'Hôpital Sainte-Mary's et d'un centre médical. Les utilisateurs sont les employés de l'hôpital munis de permis ou des clients du centre médical. Le coût journalier du stationnement attendant au centre médical, offrant au plus 25 espaces, est de 3,75 \$.

4. **INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT DESSERVANT LES VOIES
RÉSERVÉES AUX AUTOBUS**

4. INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT DESSERVANT LES VOIES RÉSERVÉES AUX AUTOBUS

4.1 Réseau exploité par la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (S.T.R.S.M.)

Brossard

(À l'angle de la rue Panama et du boulevard Taschereau).

Stationnement d'incitation, propriété du ministère des Transports du Québec, offrant 667 places de stationnement. Le taux d'occupation atteint 110 % (de 75 à 80 véhicules sont stationnés à l'extérieur du stationnement). Actuellement, les détenteurs de laissez-passer mensuels de la S.T.R.S.M. peuvent bénéficier gratuitement d'un stationnement.

Saint-Hubert

(À l'angle des rues Cousineau et Cornwall).

Stationnement d'incitation offrant 350 places de stationnement. Le taux d'occupation est d'environ 11 % (40 véhicules). Les détenteurs de laissez-passer mensuels de la S.T.R.S.M. peuvent bénéficier gratuitement d'un stationnement.

4.2 Réseau exploité par la Société de transport de Laval (S.T.L.)

Sur le territoire de la S.T.L., il n'existe aucun stationnement d'incitation.

Les stationnements adjacents aux centres commerciaux (Place des Aubaines, Centre commercial Pont-Viau, Centre commercial Saint-Martin, etc.) ne sont que faiblement utilisés comme stationnements d'incitation²⁷.

27. Information livrée par monsieur Richard Melançon, de la S.T.L., tél.: 688-4190. Information livrée le 16 août 1988.

5. **INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES STATIONS DE TRAIN DE BANLIEUE**

5. INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES STATIONS DE TRAIN DE BANLIEUE

5.1 Ligne Rigaud²⁸

Nom de la station	Nombre de places	Taux (%) d'occupation*	Tarif (journalier /mensuel)
Rigaud	60	100	gratuit
Hudson	40	100	gratuit
Dorion	50	100	gratuit
Île-Perrot	20	100	gratuit
Sainte-Anne-de-Bellevue	30 140	100 100	gratuit gratuit
Baie-d'Urfé	30	100	gratuit
Beaurepaire	60	40	gratuit
Beaconsfield	130 135 60 30	100 100 100 100	gratuit gratuit gratuit gratuit
Cedar Park	18	100	gratuit
Pointe-Claire	530	100	gratuit
Valois	100 30	100 100	gratuit gratuit
Dorval ²⁹	215 (sud) 50 (nord)		gratuit gratuit
TOTAL:		1 728	

(*) En référence à la période d'hiver.

28. Parcs de stationnement d'échange de la région de Montréal - l'état de la situation, le potentiel et les possibilités d'intervention, Service de l'expertise technique, juin 1985 - Données mises à jour par Gilles Leboeuf du Service de l'expertise technique.

29. Nouvelle station opérée depuis le début septembre 1988.

5.2 Ligne Deux-Montagnes³⁰

Nom de la station	Nombre de places	Taux (%) d'occupation*	Tarif (journalier /mensuel)
Deux-Montagnes	35	100	gratuit
	60	100	gratuit
	50	100	gratuit
	65	100	gratuit
	10	100	gratuit
Laval-sur-le-Lac	35	100	gratuit
Sainte-Dorothée	25	100	gratuit
Île-Bigras	15	100	gratuit
	25	100	gratuit
Roxboro	200	100	gratuit
	110	100	gratuit
	30	100	gratuit
	100	100	1,00 \$/6,00 \$
Val-Royal	100	100	1,00 \$/ -
Côte-Vertu ³¹	50	100	n.a.
TOTAL:		870	

(*) : en référence à la période d'hiver.

n.a.: ne s'applique pas.

30. Idem à 28.

31. Stationnement toléré seulement pour les utilisateurs du train.

6. STATIONNEMENTS SÉLECTIONNÉS COMME POINTS D'ENQUÊTE

6. CONCLUSION - STATIONNEMENTS SÉLECTIONNÉS COMME POINTS D'ENQUÊTE

Métro

Ligne n°	Station	Description & emplacement	Nombre de places	Taux d'occupation	Tarif (journalier / mensuel)
1	Cadillac	Stationnement situé à proximité de l'édicule nord, attenant au Centre Martial Fortin, situé au 4300 Bossuet.	250	80%	- /20,00\$
1	Papineau	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#173), situé à l'arrière de l'édicule.	27	100%	- /33,00\$
1	De l'Église	Stationnement propriété de la Ville de Verdun, situé à proximité de l'auditorium.	375	?	5,00\$/22,00\$
1	Angrignon	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#243), adjacent à la station et au parc Angrignon.	850	40%	2,25\$/18,00\$
2	Rosemont	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#170), adjacent à la station (côté est).	28	82%	- /44,00\$
2	Jean-Talon	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#225), situé à l'arrière de l'édicule, au nord de Jean-Talon à l'angle de Berri.	35	108%	- /50,00\$

Ligne n°	Station	Description & emplacement	Nombre de places	Taux d'occupation	Tarif (journalier /mensuel)
2	Jean-Talon	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#169), situé du côté est de l'édicule, au sud de Jean-Talon à l'angle de Saint-Vallier.	20	90%	2,50\$/50,00\$
2	Crémazie	Stationnement propriété du gouvernement du Québec, situé sous le boulevard Métropolitain (sections E à K).	210	100%	5,00\$/38,00\$
2	Crémazie	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#167), adjacent à l'édicule sud (côté est).	26	104%	- /44,00\$
2	Crémazie	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#166), situé à l'arrière de l'édicule nord (côté est).	32	88%	- /44,00\$
2	Henri-Bourassa	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#226), situé à proximité de l'édicule sud, à l'angle de Milan et Henri-Bourassa.	87	95%	7,00\$/48,00\$
2	Henri-Bourassa	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#183). On y accède via la rue Saint-Hubert.	1 010	80%	3,00\$/30,00\$
4	Longueuil	Stationnement parc-métro propriété de la Ville de Longueuil.	1 218	80-90%	3,25\$/53,00\$
5	Parc	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#331), situé face à l'ancienne gare Jean-Talon qui abrite l'édicule de la station.	125	40%	7,50\$/33,00\$
TOTAL:			4 293		

Voies réservées aux autobus

Exploitant (réseau)	Description & emplacement	Nombre de places	Taux d'occupation	Tarif (journalier /mensuel)
S.T.R.S.M.	Stationnement propriété de la S.T.R.S.M., situé à l'angle de la rue Panama et du boulevard Taschereau à Brossard.	667	110%	Gratuit
S.T.R.S.M.	Stationnement propriété de la S.T.R.S.M., situé à l'angle des rues Cousineau et Cornwall à Saint-Hubert.	350	11%	Gratuit
TOTAL:		1 017		

Train de banlieue

Ligne (nom)	Station	Nombre de places	Taux d'occupation	Tarif (journalier /mensuel)
Rigaud	Rigaud	60	100%	Gratuit
Rigaud	Hudson	40	100%	Gratuit
Rigaud	Dorion	50	100%	Gratuit
Rigaud	Île-Perrot	20	100%	Gratuit
Rigaud	Sainte-Anne-de-Bellevue	30 140	100% 100%	Gratuit Gratuit
Rigaud	Baie-d'Urfé	30	100%	Gratuit
Rigaud	Beaurepaire	60	40%	Gratuit
Rigaud	Beaconsfield	130 135 60 30	100% 100% 100% 100%	Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit
Rigaud	Pointe-Claire	530	100%	Gratuit

Ligne (nom)	Station	Nombre de places	Taux d'occupation	Tarif (journalier / mensuel)
Rigaud	Valois	100 30	100% 100%	Gratuit Gratuit
Rigaud	Dorval	215(sud) 50(nord)	? ?	Gratuit Gratuit
Deux-Montagnes	Deux-Montagnes	35 60 50 65	100% 100% 100% 100%	Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit
Deux-Montagnes	Laval-sur-le-Lac	35	100%	Gratuit
Deux-Montagnes	Sainte-Dorothée	25	100%	Gratuit
Deux-Montagnes	Île-Bigras	25	100%	Gratuit
Deux-Montagnes	Roxboro	200 110 30 100	100% 100% 100% 100%	Gratuit Gratuit Gratuit 1,00 \$/6,00 \$
Deux-Montagnes	Val-Royal	100	100%	1,00 \$/ -
TOTAL:		2 545		

ANNEXE "A"-

STATIONNEMENTS SÉLECTIONNÉS COMME POINTS D'ENQUÊTE
LISTE DES INTERVENANTS IMPLIQUÉS

ANNEXE "A"

STATIONNEMENTS SÉLECTIONNÉS COMME POINTS D'ENQUÊTE

Liste des intervenants impliqués

Métro

Ligne n°	Station	Description & emplacement	Responsable (propriétaire)	Territoire juridique (A.O.T.)	Intervenants* (A.O.T.)
1	Cadillac	Stationnement situé à proximité de l'édicule nord, attenant au Centre Martial Fortin, situé au 4300 Bossuet.	Propriété privée	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
1	Papineau	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#173), situé à l'arrière de l'édicule.	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M. - S.T.R.S.M.
1	De l'Église	Stationnement propriété de la Ville de Verdun, situé à proximité de l'auditorium.	Ville de Verdun	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
1	Angrignon	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#243), adjacent à la station et au parc Angrignon.	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M. - C.I.T. du Sud-Ouest - C.I.T. du Haut-Saint-Laurent
2	Rosemont	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#170), adjacent à la station (côté est).	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
2	Jean-Talon	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#225), situé à l'arrière de l'édicule, au nord de Jean-Talon à l'angle de Berri.	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
2	Jean-Talon	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#169), situé du côté est de l'édicule, au sud de Jean-Talon à l'angle de Saint-Vallier.	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.

* Présence de terminus, d'arrêt d'autobus ou de station de métro, exploité par l'A.O.T.

Ligne n°	Station	Description & emplacement	Responsable (propriétaire)	Territoire juridique (A.O.T.)	Intervenants* (A.O.T.)
2	Crémazie	Stationnement propriété du gouvernement du Québec, situé sous le boulevard Métropolitain (sections E à K).	Gouvernement du Québec	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
2	Crémazie	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#167), adjacent à l'édicule sud.	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
2	Crémazie	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#166), situé à l'arrière de l'édicule nord (côté est).	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
2	Henri-Bourassa	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#226); situé à proximité de l'édicule sud, à l'angle de Milan et Henri-Bourassa.	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M. - S.T.L. - C.I.T. des Basses-Laurentides - C.I.T. Deux-Montagnes - C.I.T. des Moulins - Saint-Eustache (ville de)
2	Henri-Bourassa	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#183). On y accède via la rue Saint-Hubert.	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M. - S.T.L. - C.I.T. des Basses-Laurentides - C.I.T. Deux-Montagnes - C.I.T. des Moulins - Saint-Eustache (ville de)
4	Longueuil	Stationnement parc-métro propriété de la Ville de Longueuil.	Ville de Longueuil	S.T.R.S.M.	S.T.C.U.M. - S.T.R.S.M. - C.I.T. Le Richelain - C.I.T. Vallée-du-Richelieu - C.I.T. Chambly-Richelieu-Carignan - Saint-Bruno (ville de) - C.I.T. Rouville - C.I.T. Sorel-Varennes - Sainte-Julie (ville de)

* Présence de terminus, d'arrêt d'autobus ou de station de métro, exploité par l'A.O.T.

Ligne n°	Station	Description & emplacement	Responsable (propriétaire)	Territoire juridique (A.O.T.)	Intervenants* (A.O.T.)
5	Park	Stationnement propriété de la Ville de Montréal (#331), situé face à l'ancienne gare Jean-Talon qui abrite l'édicule de la station.	Ville de Montréal	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.

Voies réservées aux autobus

Exploitant (réseau)	Description & emplacement	Responsable (propriétaire)	Territoire juridique (A.O.T.)	Intervenants* (A.O.T.)
S.T.R.S.M.	Stationnement propriété de la S.T.R.S.M., situé à l'angle de la rue Panama et du boulevard Taschereau à Brossard.	S.T.R.S.M.	S.T.R.S.M.	S.T.R.S.M.
S.T.R.S.M.	Stationnement propriété de la S.T.R.S.M., situé à l'angle des rues Cousineau et Cornwall à Saint-Hubert.	S.T.R.S.M.	S.T.R.S.M.	S.T.R.S.M.

Train de banlieue

Ligne (nom)	Station	Responsable (propriétaire) 32	Territoire juridique (A.O.T.)	Intervenants* (A.O.T.)
Rigaud	Rigaud	C.P.	C.I.T. Presqu'île	
Rigaud	Hudson	C.P.	C.I.T. Presqu'île	

* Présence de terminus, d'arrêt d'autobus ou de station de métro, exploité par l'A.O.T.

32. Informations transmises par Gilles Leboeuf, Marie-France Fusey et Louis-Philippe Roy du Service de l'expertise technique.

Ligne (nom)	Station	Responsable (propriétaire) 33	Territoire juridique (A.O.T.)	Intervenants* (A.O.T.)
Rigaud	Dorion	C.P.	C.I.T. Presqu'île	
Rigaud	Île-Perrot	Municipalité de Terrasse- Vaudreuil	C.I.T. Presqu'île	
Rigaud	Sainte-Anne-de-Bellevue	C.P. et M.T.Q.	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
Rigaud	Baie-d'Urfé	Hydro-Québec	S.T.C.U.M.	
Rigaud	Beaurepaire	Municipalité de Beaconsfield	S.T.C.U.M.	
Rigaud	Beaconsfield	M.T.Q. et C.P.	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
Rigaud	Pointe-Claire	M.T.Q.	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
Rigaud	Valois	Municipalité de Pointe- Claire	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
Rigaud	Dorval	M.T.Q. (sud), Transport Canada (nord)	S.T.C.U.M.	
Deux-Montagnes	Deux-Montagnes	C.N. et municipalité de Deux- Montagnes	C.I.T. Deux- Montagnes	C.I.T. Deux-Montagnes
Deux-Montagnes	Laval-sur-le-Lac	C.N.	S.T.L.	S.T.L.
Deux-Montagnes	Sainte-Dorothée	C.N.	S.T.L.	
Deux-Montagnes	Île-Bigras	C.N. et municipalité de Laval	S.T.L.	S.T.L.

* Présence de terminus, d'arrêt d'autobus ou de station de métro, exploité par l'A.O.T.

Ligne (nom)	Station	Responsable (propriétaire) 34	Territoire juridique (A.O.T.)	Intervenants* (A.O.T.)
Deux-Montagnes	Roxboro	C.N. et municipalité de Roxboro dont 110 espaces de stationnement loués par la municipalité de Pierrefonds à un proprié- taire privé (centre- d'achats)	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
Deux-Montagnes	Val-Royal	C.N.	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.
Deux-Montagnes	Côte-Vertu	C.N.	S.T.C.U.M.	S.T.C.U.M.

* Présence de terminus, d'arrêt d'autobus ou de station de métro, exploité par l'A.O.T.



MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 098 040